

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 28 mars 2017

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Institut Régional du Travail Social de Franche-Comté, Amphithéâtre Claude Nicolas Ledoux, 1 rue Alfred de Vigny à BESANÇON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h45

Etaient présents :

C.A.G.B : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; BESANCON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOROWIK Roger ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; DUCHEZEAU Pascal ; FALCINELLA Béatrice ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LEGAIN Olivier ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MAURICE Yves ; POISSENOT Danielle ; POUJET Yannick ; ROCHDI Karima ; THIEBAUT Catherine ; VAN HELLE Gérard suppléant de WANLIN Sylvie ; VIGNOT Anne ; VOUGNON Bernard suppléant de BARTHELET Catherine ;
C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; EDME Philippe ; MONIOTTE Jacques ; PROST Jean-Paul ; QUETE Gérard ; STADELMANN Jean-Claude ;
C.C.V.M : MORALES Roland ;

Etaient excusés :

C.A.G.B : AVIS André ; BARATI-AYMONIER Sorour suppléant de STHAL Rémi ; BARTHELET Catherine ; CURIE Pascal ; FELICE Alain ; HUOT Daniel ; JASSEY Michel suppléant de ORY Gilles ; LAIDIE Franck ; LETHIER Michel ; LINDECKER Cédric ; LOYAT Michel ; MAILLOT Elsa ; MICHEL Carine suppléant de POUJET Yannick ; MORTON Thierry suppléant LEMERCIER Myriam ; PREONI Claude ; STHAL Rémi ; TAILLARD Fabrice ;
C.C.L.L : MAMET Gérard ;
C.C.V.M : BERGER Joël ; MARCHAL François ;

Secrétaire de séance : BOUSSET Jean-Marc

Procuration de vote :

Mandants : FAIVRE Sarah ; HUOT Daniel ; LINDECKER Cédric ; MAILLOT Elsa ; MAMET Gérard ; MARCHAL François ; STHAL Rémi ; TAILLARD Fabrice ;
Mandataires : EDME Philippe ; LOPEZ François ; POUJET Yannick ; BIZE Thibaut ; DAUDEY Pierre ; MORALES Roland ; CAULET Claudine ; JAVAUX Thomas

Objet : Déchetterie de THORAISE : acquisition du terrain par le SYBERT et lancement d'une étude de réaménagement

DECHETTERIE DE THORAISE : ACQUISITION DU TERRAIN PAR LE SYBERT ET LANCEMENT D'UNE ETUDE DE REAMENAGEMENT

Rapporteur : Yannick POUJET, Vice-Président.

1. ACQUISITION DU TERRAIN

La déchetterie de THORAISE est située au lieu-dit « Le Chânet » et a été construite en 2001 sur un terrain mis à disposition par la Commune de THORAISE.

En 2012, ce site a connu une extension de périmètre afin de construire une plateforme de stockage temporaire des déchets verts en vue d'un broyage puis d'une valorisation agricole de proximité en filière de co-compostage.

Dans le cadre de la politique globale du SYBERT d'acquisition des terrains sur lesquels se trouvent les déchetteries, il convient d'engager la démarche d'acquisition de ces deux parcelles.

Présentation

L'emprise actuelle de la déchetterie de THORAISE se situe au lieu-dit « Au Chânet » et s'étend sur deux parcelles appartenant à la Commune de THORAISE :

- Section cadastrale B, parcelle n°711 (partielle) ;
- Section cadastrale B, parcelle n°714 ;
 - o Pour une surface totale de 5 370 m².

Afin d'obtenir une estimation financière de cette parcelle, le SYBERT a saisi les domaines ; la valeur foncière est estimée à 6 €/ m², soit 32 220 € hors taxe et droits d'enregistrement.

2. LANCEMENT D'UNE ETUDE DE REAMENAGEMENT

La déchetterie de THORAISE présente la particularité de ne posséder qu'une seule entrée/sortie, commune pour les VL et les PL, avec un croisement de véhicules entrants et sortants, ce qui est potentiellement accidentogène.

De plus, l'implantation de la borne d'identification à l'entrée du site est très difficile d'accès pour les usagers arrivant sur la déchetterie avec une remorque, ce qui nécessite, parfois, plusieurs manœuvres.

Enfin, le nombre de bennes (8) ne permet pas une gestion optimisée de la déchetterie.

Le montant global de l'étude est estimé à 35 000 € HT.

A la majorité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur :

- le principe et le montant de l'acquisition de la parcelle appartenant la Commune de Thoraise, sous références cadastrales B n°711 (partielle) et B n°714, situées au lieu-dit « Au Chânet » sur la commune de Thoraise, pour une surface totale de 5 370 m² et pour un montant de 32 220 € hors taxe et droits d'enregistrement ;
- la prise en charge par le SYBERT, en tant qu'acquéreur, de tous les frais notariés ;
- l'autorisation donnée à Mme la Présidente pour signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette acquisition.

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT



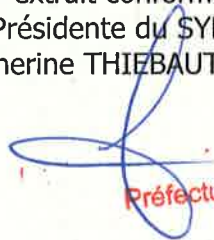
Rapport adopté à la majorité

Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 5
Ne prennent pas part au vote : 0

A l'unanimité, le Comité Syndical émet un avis favorable sur :

- le lancement d'une étude de réaménagement du site dans sa globalité ;
- le cas échéant, d'autoriser Mme la Présidente ou son représentant à lancer et signer les marchés correspondants selon la procédure nécessaire ;
- le cas échéant, d'autoriser Mme la Présidente à solliciter nos partenaires institutionnels (ADEME, Conseil Départemental du DOUBS, ...) pour l'octroi d'une subvention et signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT



Préfecture du Doubs

Reçu le - 5 AVR. 2017



Contrôle de légalité

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0